

Caractéristiques techniques

A l'exception des poteaux d'incendie, les points d'eau incendie (PEI) font l'objet d'une signalisation permettant d'en faciliter le repérage et d'en connaître les caractéristiques essentielles (destination et capacité).

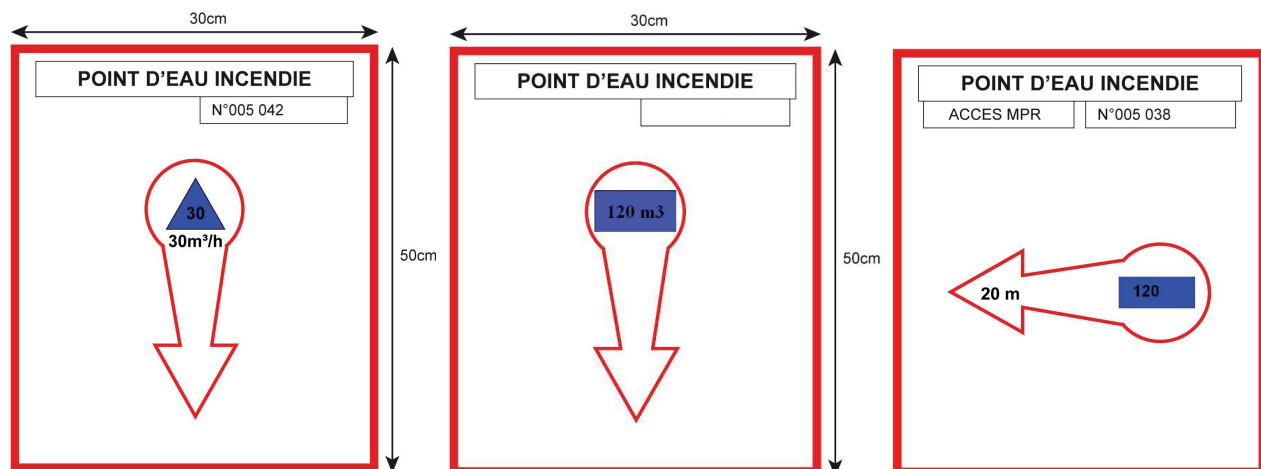
Le panneau de signalisation comporte les éléments minimums suivants :

- symbole du panneau : un disque avec flèche,
- panneau de type « *signalisation d'indication* » rectangulaire de dimension 30 cm x 50 cm environ, sur fond blanc rétro-réfléchissant, avec des bordures rouges. Pour la signalisation des bouches d'incendie, cette dimension peut être réduite pour apposition sur façade. A l'inverse, ces dimensions peuvent également être agrandies pour d'autres PEI,
- installé entre 1,20 m et 2 m environ du niveau du sol de référence,
- indique l'emplacement du PEI (au droit de celui-ci ; la flèche vers le bas) ou signale sa direction (en tournant la flèche vers la gauche, vers la droite ou vers le haut, l'indication de la distance ou autre caractéristique d'accès),
- couleurs rouge et blanche pour le symbole, la couleur noire ou rouge peut être utilisée pour les indications locales complémentaires mentionnées ci-dessous :
 - au centre du disque : indication du volume et du débit de réalimentation en m³/h,
 - la mention : « *POINT D'EAU INCENDIE* »,
 - le numéro d'ordre du PEI,
 - les restrictions d'usage (contraintes d'accès avec engins tout terrain, MPR, MPF, ..).
 L'absence de précision signifie que le PEI est accessible à tout engin.

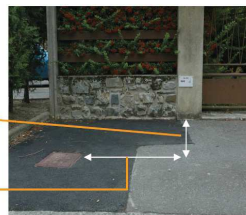
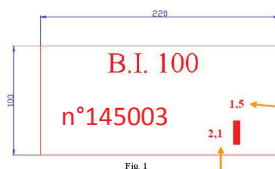
Idéalement, ce panneau est implanté en bordure de voie carrossable, de préférence publique.

Des indications de signalisation complémentaires peuvent être demandées par le SDIS, notamment dans le cas où le point d'eau incendie n'est pas directement visible depuis l'entrée d'un site. Dans ce cas, le panneau indiquant la direction à suivre pour parvenir au point d'eau incendie doit être implanté en bordure d'une voie carrossable, et se situer à une hauteur comprise entre 1,2 et 2 m par rapport au sol de référence.

Implantation



Cas particulier pour une
bouche incendie



Les photos et croquis de cette fiche ne sont pas contractuels.